

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 20 Mars 2026

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 27
Votants : 27

L'An deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures,

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment
convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la
Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Renée SOVERA**, doyenne de
l'assemblée.*

N°2026/DELIB/006

Objet :
Election du Maire

Rapporteur :
Renée SOVERA

Présents : Philippe de BEAUREGARD, Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, David AZZOLINI, Elvire TEOCCHI, Antonio MUGA, Jean-Luc DA COSTA, Sylvia LANFUMEY, Patrick FARRE, Olivia NENCY-PAULO, Gérard THON, Francine DENEUX, Jean-Paul LENER, Chantal BERGEL, David DUSSART, Isabelle LATARD, Christophe LACROIX, Patricia MURET, Jean-Paul HUBLET, Michèle AUBERT, Claude CHEVALIER, Monique MANTIONE, Françoise VIRLOUVET, Jean-François MENGUY, et Nathalie ROSE, Conseillers Municipaux.

Procurations : Néant,

Absents excusés : Néant.

**Considérant la désignation de Madame Monique MANTIONE,
comme secrétaire de séance,**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil municipal a désigné à l'unanimité deux assesseurs.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats du premier tour de scrutin sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins déposés) : 27
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L 66 du Code électoral) : 0
- Nombre de suffrages blancs (article L 65 du Code électoral) : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 24

- Majorité absolue : 13

Monsieur Philippe de BEAUREGARD a obtenu :

- 24 voix (vingt-quatre voix),

Monsieur Philippe de BEAUREGARD ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin est proclamé Maire, et est immédiatement installé dans ses fonctions.

DECIDE à la majorité – 24 voix POUR de proclamer M, Maire de Camaret-sur-Aigues

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Renée SOVERA,
Conseillère municipale,
Doyenne de l'Assemblée




Monique MANTIONE,
Secrétaire de séance



Publié le : 20 MARS 2026

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 20 MARS 2026

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

